



2021_066

**DEPARTEMENT
DE LA LOZERE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

OBJET :

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC
L'INSTITUT DE
PREPARATION A
L'ADMINISTRATION
GENERALE (IPAG)
DE MONTPELLIER

Séance du 08 décembre 2021

Le 08 décembre deux mille vingt un à 14h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre
d'administrateurs
en exercice : 20

Etaient présents :

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BEAURY Pascal**, Maire de Mont Lozère et Goulet ; **BOUNIOU Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **CHMIEL Alain**, Maire de Gorges du Tarn Causses ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **LOUCHE Alain**, Maire de St Martin de Boubaux ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **MARTIN Philippe**, Maire de Balsièges ; **SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Etaient excusés :

Messieurs : **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Masegros Causses ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la CC Randon Margeride ;

Date de l'envoi
de la convocation
le 19/11/2021

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher ; **MAILLOLS Aurélie**, Vice-Présidente de la Région Occitanie ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

Madame GAILLAC Josette, Maire de Bassurels, donne pouvoir à **Monsieur SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Monsieur SAINT LEGER Francis, Président de la CC Randon Margeride, donne pouvoir à **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre.

Date de l'affichage
du PV:

Assistait également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion et Monsieur **SCHWANDER Marc**, payeur départemental.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT DE PREPARATION A
L'ADMINISTRATION GENERALE (IPAG) DE MONTPELLIER**

Le Président présente à l'assemblée :

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Lozère souhaite mieux faire connaître les métiers et les parcours qu'il est en mesure de proposer aux étudiants qui envisagent de s'orienter vers la fonction publique territoriale.

L'IPAG a pour vocation de former des étudiants qui souhaitent devenir fonctionnaires et les préparer aux concours de la fonction publique.

Par suite, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Lozère et l'IPAG conviennent de développer un partenariat en matière d'information, de formation et de professionnalisation des étudiants qui s'orientent vers la fonction publique territoriale et des fonctionnaires territoriaux ou contractuels souhaitant se former ou préparer des concours ou examens professionnels. La présente convention a pour objet la formalisation d'une coopération entre les établissements signataires au profit des étudiants et des fonctionnaires et contractuels dont ils ont la charge, en vue d'assurer à ceux-ci les meilleures conditions possibles de succès aux concours qu'ils préparent.

Le CDG s'engage ainsi à participer à des journées d'information ou des réunions de présentation, organisées chaque année, par l'IPAG/UM afin de présenter les métiers territoriaux aux étudiants, tant de manière collective, qu'individuelle et de répondre à leurs questions.

L'IPAG mettra à la disposition du CDG les moyens nécessaires pour effectuer cette présentation.

L'IPAG pourra solliciter les cadres du CDG pour l'animation de formations ainsi que pour les différentes préparations aux concours territoriaux (épreuves écrites et orales) et pour la participation à des jurys de concours blancs.

Enfin le CDG proposera chaque année, en fonction de ses possibilités et de ses besoins, des stages destinés à des étudiants de l'IPAG. Ces stages auront pour but de contribuer à la préparation et à la professionnalisation des étudiants qui souhaitent présenter les concours de la Fonction Publique territoriale.

De son côté L'IPAG s'engage à participer, en tant que de besoin, à des actions de formation et de préparation aux concours et examens professionnels à destination de fonctionnaires et contractuels territoriaux. L'IPAG proposera des enseignants qui seront choisis par la direction du CDG. Ces actions de formation pourront s'effectuer dans les locaux de l'IPAG ou dans les locaux du CDG.

Le Président propose :

D'AUTORISER le Président à signer la convention entre l'Institut de Préparation a l'Administration Générale (IPAG) et le Centre de Gestion de la Lozère.

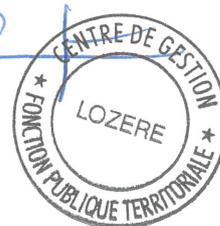
Le Conseil d'Administration après avoir délibéré décide à l'unanimité :

D'AUTORISER le Président à signer la convention entre l'Institut de Préparation a l'Administration Générale (IPAG) et le Centre de Gestion de la Lozère.

Pour extrait conforme,
Mende, le 08 décembre 2021

Le Président,

Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat.

Délibération certifiée Exécutoire le,
Transmis au représentant de l'Etat le
Publié le :

